



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL N° 4/2019 SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2019 A 20H.00 A LA SALLE DU CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

Mme la Présidente Janique BONZON ouvre la séance et fait procéder à l'appel des Conseillères et Conseillers. 56 répondent présents, 12 sont excusés et il y a deux absences sans excuse.

1. Adoption de l'ordre du jour

Une interpellation a été déposée par M. le Conseiller Stéphane COSENDAY. Mme la Présidente Janique BONZON propose dès lors une modification de l'ordre du jour, en ajoutant un point 4.1. L'Organe délibérant, à main levée, accepte cette adjonction. L'ordonnancement des sujets est ainsi le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communications du bureau du Conseil
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2019
4. Budget 2020 : *Rapport de la Commission des finances*

Préavis n° 2019/10 : VERSCHIEZ - Assainissement des réseaux souterrains et réfection de chaussées
Rapports des commissions

Préavis n° 2019/11 : Remplacement du tracteur forestier
Rapport des Commissions
- 4.1 Interpellation de M. Stéphane COSENDAY intitulée « Concept énergétique de la Commune d'Ollon - *Bilan et perspectives* »
5. Communications municipales
6. Propositions individuelles

2. Communications du Bureau du Conseil

- Mme la Présidente donne lecture d'un courrier provenant du Conseiller Alain BURNIER faisant part de sa démission au 31 décembre 2019. Après 30 ans d'activité au sein des Législatifs de Gryon et d'Ollon celui-ci souhaite se retirer. Au fil des années, M. BURNIER a vu défiler bon nombre de projets mais il est particulièrement fier de relever qu'il a rapporté et siégé dans toutes les commissions relatives au dossier des sources de la Rippaz qui se sont penchées sur l'acquisition, le recaptage des sources et enfin sur l'adduction de l'eau de celles-ci assurant ainsi à nos descendants l'approvisionnement de cet élément essentiel.

Il souhaite à l'Assemblée et à la Municipalité de fructueuses délibérations dans la poursuite du développement des multiples facettes de la Commune.

En guise de remerciements, des applaudissements nourris saluent le prochain départ du Conseiller Alain BURNIER.

- Mme Janique BONZON informe le Conseil qu'elle a reçu de la part de la Municipalité la proposition de déplacer la séance prévue le 9 octobre 2020 au jeudi 8 octobre, en raison du début des vacances scolaires d'automne. A main levée, cette proposition est acceptée à la majorité évidente.
- Mme la Présidente rappelle au Parti socialiste que lors de la prochaine séance, outre l'assermentation de leur nouveau Conseiller, il y aura lieu également de nommer leur délégué au Conseil intercommunal de la Police du Chablais auprès duquel M. BURNIER était mandaté.

M. Florian DAVEN, Président du parti socialiste, demande si ce délégué ne peut pas être nommé ce soir afin qu'il puisse siéger à la séance du Conseil intercommunal planifiée au mois de janvier 2020.

La Présidente répond que ce n'est pas possible puisque la démission de M. BURNIER ne sera effective qu'au 31 décembre 2019. Néanmoins, le parti socialiste peut, s'il est déjà connu, communiquer le nom de la personne susceptible de reprendre ce mandat afin qu'elle puisse représenter le parti, avant d'être officiellement nommée.

M. Florian DAVEN indique que M. Robert SCULATI est pressenti pour reprendre ce poste.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2019

Mme la Présidente demande si la lecture du procès-verbal du 11 octobre 2019 est souhaitée ou si une rectification doit lui être apportée. Aucune intervention n'étant demandée, Mme BONZON le soumet à l'approbation du Législatif qui l'accepte à main levée.

4. Budget 2020

M. Gilbert FREYMOND étant excusé pour cette séance, la lecture du rapport de la Commission des finances est donnée par M. Vivian MERINAT. A l'unanimité de ses membres présents, ladite commission corrobore les conclusions du préavis municipal relatif au budget communal 2020.

Pour le traitement de ce point, Mme la Présidente propose d'énoncer les têtes de postes et invite les Conseillères et Conseillers qui veulent intervenir à se manifester au fur et à mesure de l'énumération.

180 Transports publics

Au compte 180 3517.00 – Participation lignes de trafic régionales et communales - Desserte MobiChablais – Aigle-Ollon-Collombey-Monthey, M. Olivier DUBI remarque que Fr. 400'000.-- sont prévus alors qu'en 2019 le montant porté au budget était de 324'000.--. Cela représente une hausse de Fr. 76'000.-- qu'il trouve conséquente en regard du changement qui a été apporté.

M. le Syndic répond que le budget 2019 était « traditionnel » dans le sens où c'était la première année d'exploitation de MobiChablais puisque le concept a démarré à fin 2018. Depuis lors, l'horaire a subi quelques modifications mais il est vrai que celles-ci impactent plus dans la globalité du réseau qui couvre les 4 Communes d'Aigle, Monthey, Collombey et Ollon. Elles sont effectivement moins perceptibles sur notre territoire où les adaptations se sont axées sur le village d'Antagnes qui a vu sa desserte améliorée depuis cet automne. M. TURRIAN explique que les mutations ont principalement été opérées dans les autres communes mais que la clé de répartition est restée identique. Le montant budgétisé pour 2020 est plus important car il se veut prévisionnel. Il est évident que si MobiChablais enregistre une augmentation du nombre de ses utilisateurs, cela permettra de baisser les subventions communales. M. Patrick TURRIAN concède que les projections jusqu'en juin 2019 étaient peut-être trop optimistes. Dès lors, pour l'établissement du budget 2020, il a été tenu compte de ces paramètres qui incitent à la prudence.

M. le Syndic rappelle qu'il y a lieu de se souvenir que MobiChablais émane d'une volonté municipale qui, il l'espère, est aussi soutenue par les Conseillers, de mieux desservir les hameaux et villages d'Antagnes, Les Fontaines, Salaz et St-Triphon. Il souligne également qu'il n'a jamais été occulté le fait que cela aurait un coût pour la collectivité. M. TURRIAN explique qu'une convention a été signée pour 3 ans et que même s'il y a une part d'insatisfaction, l'engagement sera honoré. Il est d'avis que des améliorations doivent impérativement être apportées sur le réseau. Quant au vœu de la Commission des finances d'intégrer une partie des transports scolaires, M. le Syndic fait savoir que des négociations sont déjà en cours mais sont cependant confrontées à la problématique du nombre des élèves qui est trop élevé par rapport à la capacité des bus MobiChablais. Des solutions sont recherchées avec la volonté de développer ce Service public ainsi que d'encourager la population à l'utiliser pour se déplacer.

M. le Conseiller DUBI remercie M. le Syndic pour sa réponse et dit espérer que ces coûts n'augmenteront pas inéluctablement au fil des années, à l'image des charges financières de la Police du Chablais. Il conclut en faisant part de sa confiance envers la Municipalité pour la bonne gestion de ce dossier.

310 Domaines

Au compte 310.3134.00 Domaines - Achat de fournitures, M. Olivier DUBI demande si le remplacement des attaches pour les vaches n'incombe pas aux fermiers. Ne s'agit-il pas d'une usure normale ?

Madame la Municipale Sally-Ann JUFER répond que cela fait partie des frais fixes des domaines et fermes et ainsi il appartient à la Commune de les acheter. Cependant, il revient à l'exploitant de les fixer. Elle précise qu'une grande partie de ces attaches sont usées ou cassées et qu'il est nécessaire de les remplacer.

M. Olivier DUBI est surpris et estime que ces frais devraient être à la charge de l'exploitant.

Mme la Municipale répond que cette pratique a toujours été de mise et que c'est une clause stipulée dans les baux à loyer.

Il y a lieu de préciser qu'il est ici question du dispositif d'attache pour le bétail (cornadis) et non pas des licols.

320 Forêts

Au compte 320.3060.00 – Indemnités et remboursements de frais, M. Olivier DUBI s'étonne qu'une somme de Fr. 20'500.-- soit prévue pour des indemnités kilométriques pour le véhicule privé du garde-forestier.

M. le Municipal Alain DERIAZ répond que le commentaire n'est pas complet et que ce montant comprend également d'autres frais qui sont : Fr. 12'000.-- pour des équipements de sécurité, Fr. 2'500.-- d'indemnité pour l'apprenti (nouvelle Loi) ainsi que Fr. 6'000.-- pour le véhicule du garde-forestier. A ce sujet, M. le Municipal indique qu'il vient de signer la fiche de frais pour 2019 qui s'élève à Fr. 4'300.--.

330 Vignes

Au sujet de la vigne communale, M. Stéphane COSANDEY relève le déficit de ce poste qui suscite à chaque présentation des comptes ou du budget des commentaires, notamment des membres de la Commission des finances dont il fait partie. Cette année ne fait pas exception puisque le rapport de ladite commission contient une remarque qui amène M. le Conseiller à poser la question suivante : « *Y aurait-il une possibilité, lorsque nous recevrons les comptes au mois de juin de nous donner un état des lieux des 5 dernières années de la vigne afin qu'il y ait une compréhension de ce déficit chronique lié à ce compte* ».

Mme la Municipale Sally-Ann JUFER répond favorablement à ce vœu et souligne que cette année, comme la précédente, des travaux ont engendré des frais mais que des rentrées intéressantes se dessinent suite aux améliorations apportées.

435 Neige

Au compte 435.3115 – Achats grosses machines et véhicules électriques, Mme Catherine FLÜTSCH demande de quoi il s'agit car il n'y a pas de commentaire pour la dépense de Fr. 38'500.-- prévue à ce poste.

M. le Municipal Philippe PASTOR répond que cela concerne l'achat d'une fraise à neige qui va être prochainement livrée au Service de la voirie montagne.

Mme Catherine FLÜTSCH reconnaît que le budget est très détaillé et agrémenté de nombreux commentaires mais qu'en l'occurrence, pour un montant de cette importance, une explication aurait été appréciée. Elle souhaiterait que cela soit systématiquement le cas pour les prochains budgets.

M. le Municipal Philippe PASTOR prend note de la remarque.

504 Repas scolaires Villars et 505 Repas scolaires Ollon

Aux comptes 504.4362 et 505.4362 respectivement repas scolaires Villars et Ollon, M. Pierre MEYLAN relève une problématique de numérotation car dans les commentaires figurant sur la page de droite le numéro du compte relatif à la participation des parents aux frais de repas se termine par « 00 » alors que sur la page de gauche le poste du budget relatif à ces remboursements se termine par « 01 ».

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond qu'il s'agit du compte « 01 » et s'excuse de ces quelques couacs... il explique qu'ils proviennent du transfert du fichier comptable du Service des finances sur un fichier Excel qui est retravaillé pour la mise en page finale où sont intégrés les commentaires des différents Services. Cette année, malheureusement, un décalage s'est produit et certains intitulés ne se sont plus retrouvés en face des montants qui les concernaient, ce qui a échappé à toute vigilance lors de la relecture du document. M. le Syndic indique que dorénavant les chiffres qui se trouvent sur les pages de droite sortiront directement du programme comptable communal, ce qui évitera ce genre d'erreur. Par contre les commentaires figurant sur les pages de gauche seront toujours adjoints par le Greffe sur instruction des Municipaux et Chefs de Service. Dès 2020 la présentation sera en mode « paysage ».

570 Camps et sports scolaires

M. Pierre MEYLAN prend la parole pour expliquer que dans ce poste des revenus devraient également y figurer. En effet, le Canton reverse une quote-part à la Commune, si l'établissement scolaire déclare les camps et sorties scolaires qu'il organise. Pour 2020, M. le Conseiller indique que cela équivaudra à env. Fr. 3'000.-- pour le ski et env. Fr. 9'000.-- pour les camps. M. MEYLAN reconnaît qu'en tant que doyen responsable du sport auprès de l'établissement scolaire de Perrosalle, il aurait dû communiquer ces chiffres au Boursier et s'excuse de cette omission.

Au compte 570.4510 – Subventions cantonales et/ou fédérales, Mme Stéphanie GENOUD constate qu'une subvention a été obtenue en 2018 mais que rien ne figure pour cette année. Elle demande si c'est en lien avec l'intervention précédente de M. Pierre MEYLAN ?

M. le Syndic répond par l'affirmative. Il s'agit bien de la subvention relative aux camps et sorties scolaires qui a été versée par le Canton en 2018 mais il précise que les subventions ne sont jamais budgétisées.

Arrivée au terme de l'énumération des postes, Mme la Présidente demande si la parole est encore demandée. Aucune requête n'étant faite, Mme BONZON passe à la relecture des conclusions du préavis et les soumet au vote.

Ainsi, à main levée et à l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ◆ vu le budget 2020 daté du 11 novembre 2019 présenté par la Municipalité,
- ◆ entendu le rapport de la Commission des finances pour l'examen de cette affaire,
- ◆ considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'ADOPTER le budget du Service des finances communales pour 2020 qui se présente de la manière suivante :

Total des charges	Fr. 50'913'500.00
Total des revenus	<u>Fr. 49'457'300.00</u>
Déficit	Fr. 1'456'200.00
	=====

4. Préavis n° 2019/10 : VERSCHIEZ - Assainissement des réseaux souterrains et réfection de chaussées

Le rapport de la Commission technique chargée d'étudier ce dossier a été rédigé par Mme Laetitia ACCIARDO qui en donne lecture. Ses conclusions corroborent celles du préavis municipal et ce à l'unanimité des membres de ladite commission.

La lecture du rapport de la Commission des finances est donnée par M. Mathieu JOURDAIN. A l'unanimité de ses membres présents, celle-ci ratifie également les conclusions du préavis municipal.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée. Mme BONZON passe donc à la relecture des conclusions du préavis et les soumet au vote.

A main levée et à l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2019/10,
- ayant entendu le rapport de la Commission technique,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'AUTORISER la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement des réseaux souterrains et de réfection des chaussées à Verschiez pour un montant total de Fr. 1'609'038.--,
2. de lui ACCORDER à cet effet, à hauteur des travaux nets (subventions déduites), le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté (sous déduction de la TVA récupérée),
3. d'AMORTIR l'investissement au cours de son exécution par les réserves du Service des Egouts et Epuration et du Service des eaux par un prélèvement total de Fr. 240'000.-- via le compte 460.3320.00 et de Fr. 60'000.-- via le compte 810.3320.00,
4. d'AMORTIR l'investissement net, après déduction des prélèvements aux réserves, la première année qui suit la fin des travaux et cela durant une période de 30 ans, par les comptes 430.3310.00 (routes), 432.3310.00 (éclairage public), 460.3310.00 (égouts) et 810.3310.00 (eau potable).

4. Préavis n° 2019/11 : Remplacement du tracteur forestier

Le rapport de la Commission technique chargée d'étudier ce dossier a été rédigé par Mme Marie OULEVEY CIOMPI qui en donne lecture. Ses conclusions corroborent celles du préavis municipal et ce à l'unanimité des membres de ladite commission.

La lecture du rapport de la Commission des finances est donnée par M. Vivian MERINAT. A l'unanimité de ses membres présents, celle-ci ratifie également les conclusions du préavis municipal.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée. Mme BONZON passe donc à la relecture des conclusions du préavis et les soumet au vote.

A main levée et à l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2019/11
- ayant entendu le rapport de la Commission technique
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- 1) d'AUTORISER la Municipalité à procéder à l'acquisition d'un nouveau tracteur de débardage, en remplacement de l'actuel, pour un montant total de Fr. 480'000.--,
- 2) d'AMORTIR globalement cet investissement sur une période de 10 ans par le compte 320.3310.00.

4.1 Interpellation de M. le Conseiller communal Stéphane COSENDAY intitulée : « Concept énergétique de la Commune d'Ollon - Bilan et perspectives »

Madame la Présidente, constatant que l'interpellation est contresignée par 5 Conseillers, demande à M. Stéphane COSENDAY de la présenter, ce qu'il entreprend par la lecture du texte suivant :

*« Madame la Présidente,
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,*

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC1) publiait son dernier rapport le 25 septembre dernier. Ce document souligne qu'il importe de définir, de toute urgence, des mesures prioritaires opportunes, ambitieuses et

¹ Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est l'organe des Nations Unies chargé d'évaluer les travaux scientifiques consacrés aux changements climatiques. Créé en 1988 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), il a pour mission de fournir aux décideurs, à intervalles réguliers, des évaluations scientifiques liées aux changements climatiques, à leurs conséquences et aux risques qu'ils peuvent poser à l'avenir, et de présenter des stratégies d'adaptation et d'atténuation. La même année, l'Assemblée générale des Nations Unies approuvait cette initiative de l'OMM et du PNUE. Le GIEC compte 195 États Membres.

coordonnées pour faire face aux changements durables sans précédent que connaissent la planète et le climat.

Le rapport met en lumière les bénéfices d'une adaptation ambitieuse et efficace au profit du développement durable et, à l'inverse, les coûts et les risques toujours plus élevés liés à l'inaction.

Approuvé le 24 septembre 2019 par les 195 Gouvernements membres du GIEC, le rapport présente de nouvelles preuves soulignant les avantages qu'il y a à faire en sorte que le réchauffement planétaire² soit aussi faible que possible, conformément à l'objectif que les gouvernements se sont fixés dans l'Accord de Paris en 2015.

Le rapport conclut que « Plus nous agissons rapidement et de manière décisive, plus nous serons en mesure de faire face aux changements inévitables, de gérer les risques, d'améliorer nos vies et d'assurer la durabilité des écosystèmes et des populations du monde entier – aujourd'hui comme demain ».

Le canton de Vaud ne représente qu'une petite partie du monde entier, et pourtant aujourd'hui, il fait sa part. En effet, les enjeux climatiques concernent de nombreux domaines, tels que l'agriculture, la santé, l'énergie, la mobilité, ou la biodiversité. Pour y répondre de manière circonstanciée, le **Conseil d'Etat vaudois** a décidé de mettre en place un [plan climat cantonal](#), dont l'objectif consiste à mobiliser l'ensemble des forces autour d'une démarche cohérente, transversale et durable. L'élaboration de ce plan constitue un objectif du programme de législature 2017 – 2022 et repose sur la nécessité pour le canton d'assumer sa responsabilité climatique. Ce choix fort est argumenté ainsi : « L'augmentation de l'ampleur, de la fréquence et de l'intensité des phénomènes liés aux changements climatiques laissent envisager des conséquences importantes pour l'environnement, la qualité de vie, la sécurité et l'économie, à l'image des épisodes de canicule de 2003 ou 2015, dont la fréquence devrait augmenter à l'avenir.

Le territoire cantonal, composé de plusieurs zones géographiques, sera impacté de manière différenciée selon les régions. En particulier, l'arc alpin pourrait connaître une augmentation de la température pouvant dépasser 4°C. Un exemple, à la fois sensible et fiable de l'évolution climatique, est sans conteste le retrait glaciaire, à l'image du glacier de Tsanfleuron aux Diablerets. »

De son côté, **Le Grand Conseil vaudois**, dans sa séance du 19 mars 2019, a très majoritairement³ adopté une résolution déclarant l'urgence climatique. Cette résolution affirme que : « Le Grand Conseil vaudois déclare l'urgence climatique et reconnaît la nécessité d'atténuer le changement climatique et ses graves conséquences comme une des tâches les plus prioritaires ». Pour ce faire, « Le Grand Conseil vaudois examinera l'impact sur le climat de tout objet à traiter concerné par cette problématique et, dans la mesure du possible, traitera de manière prioritaire les objets qui atténuent le changement climatique ou ses conséquences. ».

² Sur un plan plus local, le rapport indique que les glaciers que l'on trouve en Europe, devraient perdre plus de 80 % de leur masse actuelle d'ici 2100 selon les scénarios d'émissions élevées. La fonte de la cryosphère en haute montagne continuera d'avoir des répercussions négatives sur les loisirs, le tourisme et les biens culturels. À mesure que les glaciers de montagne reculent, ils modifient également la disponibilité et la qualité de l'eau en aval, ce qui a des répercussions sur de nombreux secteurs comme l'agriculture et l'hydroélectricité.

³ 110 oui, 10 non et 13 abstentions

Au niveau de **notre commune**, suite au postulat déposé le 25 juin 2010 par la conseillère communale Anne-Catherine Bovel, la Municipalité a répondu le 10 juin 2011 en « mandatant le bureau Bio-Eco dans le but d'obtenir un état des lieux et de définir des actions. Toutes les données sur les véhicules, l'électricité, la STEP, l'éclairage public et les énergies renouvelables de la Commune ont été transmises à cet organisme ». À date de cette réponse, « Manquaient encore les données sur les bâtiments communaux, lesquelles devaient être transmises d'ici peu » selon l'affirmation de la Municipalité. Le bureau Bio-Eco a rendu son [rapport complet](#) en avril 2012.

Ce rapport fait état de la situation énergétique actuelle, notamment en dressant un profil énergétique de la commune, en listant une série d'objectifs à court et moyen terme (2015-2020) et long terme (2050). Ces objectifs sont thématiques en trois chapitres :

1. Territoire communal :
2. Bâtiments et infrastructures communaux
3. Énergies renouvelables

La dernière publication du journal communal « Le Boyard » dressait une liste encourageante des actions conduites par la commune dans le domaine du développement durable. Les signataires de cette interpellation s'en réjouissent et remercient la Municipalité pour les efforts engagés.

Cette liste d'actions publiée dans Le Boyard reprend de nombreux objectifs retenus dans le rapport rédigé en 2012 par Bio-Eco. Nous pouvons dès lors constater que la mise en place d'une commission sur le développement durable, la nomination d'un responsable du développement durable et l'inscription de ce même développement durable dans le dicastère du syndic, s'avèrent des choix fructueux.

Aussi, afin de poursuivre cette démarche remarquable, les signataires de cette interpellation prient la Municipalité :

- De dresser un bilan des objectifs à court et moyen terme retenus dans le rapport de la société Bio-Eco ;
- D'expliquer les éventuels écarts entre les objectifs et la situation actuelle ;
- De partager un plan d'action pour la suite.

Tout en vous remerciant pour votre attention, au nom des soussignés, je vous adresse, Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, mes salutations distinguées.

Stéphane Cosandey

Sont joints, tous les documents dont il est fait mention, à savoir :

- Rapport d'avril 2012 de la société Bio-Eco « Concept énergétique de la commune d'Ollon » et ses annexes
- Plan climat Vaud
- Communiqué de presse du GIEC, 25 septembre 2019
- Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Anne Catherine BOVEL datée du 10 juin 2010 »

Mme la Présidente demande à la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement ou lors de la prochaine séance du Législatif.

M. le Syndic considère que cette interpellation et ses requêtes ne permettent pas une réponse immédiate car elles nécessitent un rapport étayé par des recherches afin d'être le plus complet et précis possible.

5. Communications municipales

1. M. le Municipal Jean-Luc CHOLLET donne lecture de la communication municipale intitulée « ... Circulation dans les Vergers d'Ollon ».
2. M. le Municipal Jean-Luc CHOLLET donne lecture de la communication municipale intitulée « ... et si, une nouvelle fois, on parlait d'art ».
3. M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI donne lecture de la communication municipale intitulée « Entrée en vigueur de la zone réservée ».
4. M. le Syndic Patrick TURRIAN donne lecture de la communication municipale intitulée « Guichet cartographique communal – Mise à jour ».

Ces communications sont annexées au présent procès-verbal et en font partie intégrante

6. Propositions individuelles

1. M. Olivier DUBI, après avoir entendu la communication municipale relative à la circulation dans les Vergers d'Ollon, espère que les habitants de ce quartier n'auront pas trop de complications pour accéder à leur domicile ou se déplacer à l'intérieur de cette zone si celle-ci est régie par une pléiade de sens interdits.

Cependant, la raison de son intervention concerne l'élargissement de la chaussée à l'entrée de Chesières. En effet, lorsqu'il s'est récemment rendu à Villars, M. le Conseiller a été surpris par l'alignement de la route qui, à la montée, dirige l'automobiliste face à un muret délimitant la propriété du bâtiment anciennement « garage moderne ». Il considère que c'est dangereux, notamment en cas de brouillard. Au même endroit, dans le sens de la descente, il a remarqué que la courbe de la route mène droit sur les prémices du futur trottoir et vu la surélévation de la chaussée, les véhicules doivent faire un écart ce qui est pour le moins scabreux.

M. le Municipal Philippe PASTOR consent qu'il y a un problème mais précise que les travaux ne sont pas terminés. Pour éviter les incidents, un soin particulier va être apporté à la signalisation pour cet hiver, en attendant que les travaux reprennent au printemps. Comme déjà mentionné lors d'une précédente séance et pour répondre à certaines critiques quant à la lenteur de ce chantier, il rappelle que la configuration de celui-ci ne permet pas à plus de main d'œuvre et de machines d'y travailler. M. le Municipal va demander à ce que la bosse, côté descendant, soit atténuée par la pose d'un peu de bitume et que la délimitation du trottoir soit

mieux signalée. Pour ce qui est de la visibilité du mur dans le sens de la montée, M. PASTOR estime qu'elle est bonne.

2. M. Robert SCULATI revient sur les propos de M. le Syndic Patrick TURRIAN au sujet de MobiChablais et fait part de son expérience en tant qu'utilisateur. Il relate que beaucoup de personnes travaillant comme lui à l'hôpital Riviera-Chablais emploient ce moyen de transport pour s'y rendre. Cependant, si le trajet depuis Ollon bénéficie d'une bonne correspondance, il signale que pour le retour il y a systématiquement une attente de 20 minutes à la gare d'Aigle avant que partent, simultanément, le bus pour Villars, le train AOMC et le bus de MobiChablais ! Il se demande dès lors si celui-ci ne pourrait pas décaler quelque peu son horaire de manière à éviter ce temps d'attente et offrir une meilleure desserte pour la Commune.

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond que le changement d'horaire annuel régit par les CFF, qui entrera en vigueur au lendemain de cette séance, devrait apporter des améliorations allant dans le sens de la requête de M. SCULATI.

3. Mme Catherine FLÜTSCH réagit aux propos de M. le Syndic qui a précédemment dit que : *« plus il y avait de passagers qui utiliseraient les transports de MobiChablais moins il y aurait de charges financières pour la Commune »* car force est de constater que, malheureusement, la ligne qui dessert le village n'est pas fiable et que de moins en moins de monde l'emprunte. Les habitants d'Antagnes sont confrontés à un problème récurrent au niveau de l'application, de la qualité du service et ne sont jamais sûrs que le bus passe... Dès lors, les gens actifs qui possèdent un véhicule privé ne prennent plus MobiChablais. Dans la plupart des cas, ils se déplacent par leur propre moyen jusqu'à Ollon où, depuis là, ils sont assurés de pouvoir prendre soit le train AOMC soit le bus des TPC pour rejoindre directement la gare d'Aigle. Mme la Conseillère fait également remarquer que, maintenant, lorsque des réclamations sont adressées aux TPC, ceux-ci ne répondent plus systématiquement. Mme FLÜTSCH, au nom de ses collègues du parti des Verts, enjoint la Municipalité à se battre pour cette desserte que les gens d'Antagnes ont ardemment souhaitée car il n'est pas concevable d'avoir non seulement un bus par heure mais en plus de n'avoir aucune assurance fiable quant à son passage. Cette problématique pousse, de toute évidence, ceux qui ont une vie professionnelle active à se déplacer autrement. Mme la Conseillère regrette cet état de fait et estime que les responsables qui, depuis leur bureau, organisent ces transports devraient être plus à l'écoute des chauffeurs qui vivent la réalité du terrain.

M. le Syndic Patrick TURRIAN regrette cette situation mais indique que, pour le moment, la cadence d'un bus par heure pour Antagnes ne va pas être augmentée. Par contre, il paraît nécessaire d'apporter rapidement des solutions pour que l'application fonctionne et que les correspondances soient assurées. M. TURRIAN interviendra dans ce sens lors de la prochaine séance de travail et prend volontiers note de toutes les remarques qu'il y aurait lieu d'adresser à la direction de MobiChablais. Par ailleurs, il indique que depuis la fin de la législature passée, la Municipalité d'Ollon bataille pour obtenir à nouveau un siège au Conseil d'Administration des TPC. Il lui semble en effet logique que la plus importante Commune, au niveau du trafic et du réseau TPC, soit représentée à la tête de cette entité. Avec les transports scolaires, les bus navettes et de lignes, les trains AOMC, BVB et ASD (pour Verschiez), Ollon fournit une large contribution financière à la société qui, malgré plusieurs demandes écrites et orales, ne lui a toujours pas

octroyé de siège. En dépit de cela, M. le Syndic s'applique à transmettre les remarques avec pour objectif l'amélioration du service.

4. Mme Marie OULEVEY CIOMPI s'interroge également sur la stratégie des TPC qui ont mis en place un nouvel horaire à fin août en se calquant sur celui des CFF intervenant à fin décembre 2019 avec pour conséquence que, pendant 4 mois, cela n'a pas fonctionné ! Selon Mme la Conseillère c'est incompréhensible de changer un horaire de cette manière et elle cite l'exemple (parmi d'autres) du bus qui part de la gare d'Aigle aux « 47 » alors que le train en provenance de Lausanne arrive aux « 49 ». Elle indique avoir eu plusieurs échanges de courriels avec les TPC qui sont restés sans effet.

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond que le changement d'horaire au mois d'août a été entrepris pour assurer les transports scolaires ce qui a entraîné ce décalage jusqu'au mois de décembre. L'utilisation des bus de MobiChablais évitent des courses spéciales pour les transports d'élèves, ce qui est financièrement avantageux pour la bourse communale. M. le Syndic précise à ce sujet que les Communes d'Aigle, Monthey et Collombey utilisent MobiChablais pour leurs transports scolaires ce qu'Ollon ne peut malheureusement pas faire.

5. M. Quentin RACINE intervient pour faire part de ses considérations après la lecture du dernier Boyard affirmant, avec une touche d'ironie, « avoir été captivé » notamment par l'article intitulé « *que fait la Commune pour le développement durable (DD)* » et plus particulièrement sur les suggestions qui le concluent, à savoir :
- *Optimisez vos déplacements et favorisez les transports en commun et la mobilité douce.*
 - *Isolez votre maison et optez pour un chauffage sans énergie fossile,*
 - *Si vous en avez la possibilité, lancez-vous dans la permaculture et profitez de manger des produits Bio.*

Ainsi, dicit M. le Conseiller « *je me réjouis du prochain numéro qui va nous dire à quelle heure on doit se lever, qu'est-ce que l'on doit manger et à quelle heure on doit aller aux toilettes...* »

5. Mme Stéphanie GENOUD demande la parole pour évoquer une problématique relative aux transports des élèves de St-Triphon dont un courriel été envoyé à M. le Municipal Jean-Luc CHOLLET la semaine dernière et qui est, pour l'heure, resté sans réponse. Mme la Conseillère profite de la séance de ce soir pour expliquer que les élèves de 9^{ème} année, à partir du 2^{ème} semestre termineront les cours à 16h.30 mais que le bus de MobiChablais desservant St-Triphon passe à 16.32 devant l'école. Pour 2 minutes, il lui semble évident de trouver une solution afin que les enfants concernés puissent prendre ce bus, sans devoir attendre une heure le prochain passage ou engager des frais pour une course spéciale. Pour Mme GENOUD, l'idéal serait que les élèves puissent terminer les cours à 16h.25 mais elle suppose qu'il faudrait alors demander une dérogation.

M. le Municipal Jean-Luc CHOLLET rassure Mme GENOUD en répondant que les enfants de St-Triphon ne vont pas rester « en rade ». Il lui précise par ailleurs que s'il n'a pas encore répondu à son dernier courriel, il s'y est appliqué pour les précédents échanges. Il indique qu'une solution est activement recherchée mais souligne que c'est un cas particulier qui n'a pas nécessairement lieu d'être traité lors d'une séance du Conseil Communal. M. le Municipal rappelle encore que ce

n'est pas une obligation légale mais le bon vouloir de la Commune de transporter les enfants de St-Triphon puisqu'ils sont domiciliés à une distance inférieure à 2,5 kilomètres de l'école. Toutefois, il y a toujours eu la volonté de considérer que la traversée de la route cantonale était trop dangereuse et bien qu'il y ait la possibilité de passer par le pont de Chesselaz, personne n'est dupe pour croire que les enfants emprunteraient cet itinéraire qui est plus long. Il est clair que la Municipalité ne veut pas d'accident et ainsi donc continue à transporter les enfants de St-Triphon tant que le rond-point de la Monnaie n'est pas réalisé.

Mme Stéphanie GENOUD rétorque que son intervention devant le Législatif est justement dû au fait que c'est de la responsabilité de la Commune d'assurer la sécurité, conformément à la Loi sur l'Ecole Obligatoire (LEO). Elle ne souhaite pas revenir sur cette pierre d'achoppement que représente la légitimité du transport scolaire pour les enfants de St-Triphon.

- M. le Municipal Jean-Luc CHOLLET répond qu'une solution sera certainement trouvée pour régler ce cas particulier.
7. M. Roberto VALTERIO remercie la Municipalité pour les annonces qu'elle a faites par le biais de sa communication intitulée « circulation dans les Vergers d'Ollon » et notamment en ce qui concerne la Rue de la Tour et le Chemin de la Roche. Par ailleurs, il a enregistré qu'au bas de la Rue de la Distillerie, un panneau d'obligation de tourner à droite dans le sens de la descente allait être posé. Dès lors, au même titre que le panneau « service agricole excepté », M. le Conseiller demande s'il serait possible, moyennant une signalisation ad hoc, que le Service du feu soit au bénéfice d'une autorisation similaire.

La Municipalité prend note de cette requête.

8. Mme Annick BONZON ANNER revient sur son intervention de l'année précédente au sujet de la propreté des WC au Col de Bretaye. Elle demande si un changement va être opéré pour la saison à venir afin d'éviter que, malgré de nouveaux locaux, une situation similaire à celle de l'hiver dernier se reproduise et aboutisse à des problèmes récurrents de nettoyages et de propreté, dès le début de la journée.

M. le Municipal Jean-Christophe LACK répond que depuis un certain nombre d'années une équipe de nettoyeurs officie toute la journée pour entretenir ces lieux d'aisance. Cependant, il y lieu de tenir compte que lorsque 10'000 skieurs sont enregistrés sur le domaine, il devient très compliqué de toujours tendre à la perfection... M. LACK est en mesure d'indiquer que, tout récemment, s'est tenue une séance qui a réuni les responsables des remontées mécaniques et ceux des TPC, Mme la Municipale JUFER, ainsi que les partenaires intervenant dans ce bâtiment du Col de Bretaye pour régler la problématique liée à cette maintenance et en définir la clé de répartition. Ces éléments étant déterminés, M. le Municipal espère que les choses se passeront bien tout au long de la saison.

9. Mme Catherine FLÜTSCH s'adresse à M. le Municipal Philippe PASTOR concernant le postulat qu'elle avait déposé le 23 juin 2017 intitulé « pour des routes sûres à Antagnes » qui demandait la pose de signalisation et d'aménagements routiers dans le village pour assurer la sécurité de tous, y.c. des piétons. La Municipalité avait répondu favorablement le 15 février 2018 et avait indiqué que les travaux seraient pris sur le budget 2019. Or, Mme la Conseillère constate que l'année s'est écoulée sans que les travaux promis soient réalisés et souhaite savoir si l'engagement sera

tenu. Elle souligne que la situation au niveau du trafic des véhicules ne s'est pas améliorée, ce d'autant plus qu'il y a maintenant beaucoup de chantiers privés dans le village. Si certains sont bien signalés d'autres ne le sont pas. Il y a de plus en plus de véhicules parkés le long de la route, un peu partout et à des endroits inappropriés au niveau de la sécurité, de jour comme de nuit, sans parler des containers maritimes entreposés illégalement à l'entrée du village.

M. le Municipal Philippe PASTOR reconnaît que seuls les marquages au sol aux intersections ont été faits et que la réalisation de l'ensemble des aménagements routiers voués à ralentir la circulation des véhicules a pris du retard. Celui-ci est en partie dû aux nombreux travaux entrepris par des privés mais une relance va être faite à l'ingénieur communal pour que le marquage au sol qui est prévu à la hauteur de l'ancien restaurant soit effectué. Cette mesure vise à faire ralentir les automobilistes qui visuellement ont l'impression que la chaussée devient plus étroite. Ce procédé a été mis en place à l'entrée de la ville d'Aigle, à satisfaction.

En ce qui concerne les stationnements de véhicules sur le domaine public, M. le Municipal va s'en référer à son collègue M. Jean-Luc CHOLLET, en charge de la Police, afin que cette dernière effectue plus régulièrement des patrouilles et procède à quelques contrôles.

Mme Catherine FLÜTSCH remercie M. PASTOR et indique que ce soir encore elle a remarqué 3 véhicules parkés sur la route. D'autre part, elle reste dubitative quant à l'efficacité de l'application de la priorité de droite au carrefour situé au centre du village. En outre, il n'y a pas beaucoup d'espace pour le cheminement piétonnier car le passage est étroit. Selon Mme la Conseillère, la sécurité des piétons à cet endroit ne s'en trouve pas améliorée et n'est pas assez prise en compte dans la globalité.

Au sujet du carrefour, M. le Municipal Philippe PASTOR assure que la mesure est efficace et qu'elle fonctionne partout ailleurs. Il est surpris qu'à Antagnes cela ne soit pas le cas. En ce qui concerne le cheminement des piétons, il souligne que la configuration des lieux empêche la réalisation d'un trottoir et qu'il n'est pas possible de légaliser le 30 km/h dans le village.

Il semble à Mme Catherine FLÜTSCH que « la broderie de St-Gall » promise dans la réponse municipale de février 2018, pour imaginer les aménagements du village d'Antagnes, ne puisse pas être aussi belle que prévue.

Profitant du temps de parole accordé, Mme la Conseillère revient sur le sujet de MobiChablais pour relever le fait que les bus ne respectent pas les limitations de vitesse durant leur service. De l'avis de Mme FLÜTSCH, les chauffeurs doivent rouler vite pour tenir les horaires.

M. le Municipal Philippe PASTOR répond que s'ils ne respectent pas les limitations, le radar les rappellera à l'ordre ! Il souligne aussi le fait que ce sont de gros véhicules ce qui donnent souvent l'impression qu'ils roulent vite.

Mme FLÜTSCH rétorque que ce n'est pas qu'une impression car les passagers sont bien secoués et peuvent difficilement lire un journal.

10. M. Florian DAVEN fait remarquer qu'il peine à comprendre que lors de l'envoi par la poste des comptes et du budget, tous les Conseillers reçoivent

systématiquement les préavis sous forme papier, même ceux qui, habituellement, les reçoivent par mail.

M. le Syndic Patrick TURRIAN explique que le Greffe procède traditionnellement ainsi puisque les documents des comptes et budgets ne peuvent pas être envoyés par voie électronique vu le volume de ces documents. Ainsi le dossier complet destiné à la séance du Conseil fait l'objet d'un envoi unique. M. le Syndic indique que la Municipalité s'est posé la question de savoir s'il serait opportun de supprimer les envois par poste et de transmettre tous les documents au format « PDF ». A sa majorité et même si quelques francs pourraient être économisés, elle a choisi de garder la formule actuelle car il est coutumier que des Conseillers conservent ou annotent leurs fascicules. Une adaptation est volontiers apportée si le besoin s'en ressent mais M. TURRIAN estime qu'il est compliqué pour le Greffe de travailler « à la carte ».

M. Florian DAVEN considère que cela ne devrait pas être un problème de dissocier les envois. Ainsi, il n'y aurait pas de changement pour les Conseillers habitués à recevoir l'ordre du jour et les préavis par voie électronique. Seuls les comptes et le budget leur seraient transmis par courrier postal.

M. le Syndic Patrick TURRIAN dit avoir pris note des considérations de M. DAVEN. Il estime que le Conseil devrait à terme se positionner quant au fait de recevoir tous les documents en numérique.

11. M. Robert SCULATI soumet l'idée que, par le biais du site communal, les Conseillers aient un accès aux dossiers par intranet. Ainsi, doté d'un mot de passe, chacun serait responsable d'aller chercher les documents dont il a besoin.
12. Mme Stéphanie GENOUD s'exprime au nom de ses collègues de parti qui ont relevé dans le budget une proposition d'achat d'un WC sec pour « En Coufin ». Trouvant que c'était une bonne idée, le groupe des Verts se demande si une telle structure ne pourrait pas être installée à d'autres endroits, tels que la gouille du Duzillet, la Tour de St-Triphon ou tout autre lieu excentré où il peut y avoir une forte affluence de personnes. Cela permettrait, sans trop de maintenance, de garder les lieux propres.

M. le Municipal Jean-Christophe LACK indique qu'il œuvre au Conseil de la Fondation NICOLE-DEBARGE, propriétaire du site d'escalade de St-Triphon, laquelle a entrepris des démarches auprès du Service du développement territorial (SDT) pour installer un WC. Il rapporte que la demande a été catégoriquement refusée car l'endroit est situé hors zone à bâtir. Il précise que du moment qu'il n'y a pas déjà un bâtiment dans lequel les WC pourraient être installés, ce n'est pas possible.

13. M. Alain BURNIER, lequel a présenté sa démission du Conseil pour le 31 décembre 2019, demande à l'Assemblée si elle accepte qu'il reste actif au sein du Bureau de vote permanent.

En guise de réponse, il reçoit une salve d'applaudissements.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic Patrick TURRIAN souhaite adresser quelques mots à l'Assemblée. Il évoque le fait que la législature arrive à son terme et que dans 12 mois, la campagne pour les prochaines élections sera déjà bien

engagée. Il remercie les membres du Conseil pour les dialogues constructifs et les rapports cordiaux qui sont entretenus avec le Collège municipal. Cela dénote une volonté de travailler ensemble pour le bien de la Commune et il s'en réjouit car cela amène une dynamique extraordinaire. M. le Syndic conclut en adressant ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

Mme la Présidente Janique BONZON, après avoir transmis ses vœux, lève la séance à 21h.45.

La Présidente :

J. Bonzon



La Secrétaire :


E. Jelovac